

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

23 septembre 2010

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00
Secrétariat du Maire :
04 90 45 46 18
Service Communication :
04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10
Police Municipale :
04 90 42 69 98
Élu d'astreinte :
06 09 94 78 61

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

Dépannage GAZ

0800 473 333

Dépannage Electricité

0810 501 900

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

LES PERMANENCES DU MAIRE

Mardi 14 h à 16 h.

Chers Farencs,

Depuis plus de vingt ans les municipalités successives ont sollicité la réalisation du complément de l'échangeur de Coudoux en direction de Marseille et de Lyon.

Depuis 2008, j'ai moi-même repris ce dossier et, unissant mes efforts avec les Maires des communes de Coudoux, Velaux, Berre l'Étang et Rognac et, à force d'interventions auprès des services de l'Etat, le ministère de l'écologie et des transports a enfin donné son feu vert pour lancer les études inhérentes à ce projet.

Avec la déviation qui sera mise en service en 2013, l'accès notamment vers Marseille, à partir de l'échangeur de Coudoux complètera les infrastructures routières nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de notre commune.

Si je me félicite de l'avancée de ces projets structurants, il est un dossier qui me tient particulièrement à cœur et qui a animé l'action municipale cet été : les odeurs nauséabondes dégagées par le centre technique d'enfouissement des déchets de la Vautubière.

Après plusieurs interventions, nous avons obtenu l'installation de rampes de désodorisant, qui ont fait leurs preuves sur d'autres sites, mais dont les résultats ne sont pas satisfaisants pour notre commune. Nous poursuivons, avec l'appui de la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence, propriétaire du site, notre action pour la mise en œuvre de nouvelles solutions plus efficaces.

Croyez, chers concitoyens que nous continuerons à nous battre jusqu'à la disparition totale de cette nuisance.

Toute mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée.

Bien Cordialement 

Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
Vice-Président AgglopoLe Provence

Conseil municipal du 23 septembre 2010

● DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget primitif de la commune est élaboré dans le premier trimestre de l'année, un certain nombre d'imprévue nous amène à corriger certaines prévisions. C'est l'objet de cette décision modificative.
Adoptée à la majorité.

● CRÉATION DE POSTES MODIFICATION DE POSTES

Des mouvements de personnel et l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires nous amène à créer ou à modifier certains postes.

- Création dans la filière administrative :

Un poste de Rédacteur à temps complet et un poste d'Adjoint Administratif 1^{re} Classe à temps complet.

- Création dans la filière animation :

Un poste d'Adjoint d'Animation 2^e classe à temps non complet à 20 h 00.

- Modification dans la filière.

Animation :

Un poste d'Adjoint d'Animation 2^e Classe à temps non complet à 20 h en un poste d'Adjoint d'Animation 2^e Classe à temps non complet à 26 h 30.

- Modification dans la filière Administrative :

Un poste d'Adjoint Administratif 2^e classe à temps non complet à 30 h 00 en un poste d'Adjoint Administratif 2^e classe à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

● MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA PSYCHOLOGUE VACATAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a signé, il y a quelques années avec la CAF, un contrat enfance qui incluait les services d'un psychologue qui intervenait à la crèche Les Péquelets et au Grand Bleu, pour les enfants de 0 à 6 ans. En 2008 la CAF a proposé l'évolution de ce contrat, appelé désormais « enfance - jeunesse », qui comprend les enfants de 0 à 12 ans. Il s'agit donc de faire évoluer le poste du psychologue en conséquence.
Adoptée à l'unanimité

● SUBVENTION COMITÉ DE JUMELAGE LA FARE LES OLIVIERS / COGGIOLA

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la participation du Comité de Jumelage La Fare les Oliviers - Coggiola à la fête de la palette à COGGIOLA, le 10 octobre prochain.

Il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association afin de participer aux frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2011 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DE LIVRES (F.R.A.L.)

● DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉ INFORMATI- SATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La commune de La Fare les Oliviers sollicite l'aide financière du Conseil Régional à hauteur de 3000 € sur un programme de 5000 € pour enrichir le fonds de la Bibliothèque Municipale, via le Fonds Régional d'Acquisition de Livres.

En outre Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le matériel informatique de la Bibliothèque Municipale ainsi que le contrat de maintenance du logiciel et du matériel. Afin de réaliser cette ré informatisation de la bibliothèque municipale en 2011, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter une aide du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le tout à hauteur de 80 % sur le coût total de l'opération qui s'élève à 9185 €.

Adoptées à l'unanimité

● DISPOSITIF PASS FONCIER - ATTRIBUTION ET ANNULATION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du dispositif Pass foncier pour l'accession sociale à la propriété, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accordé ce dispositif pour 7 logements aux Grandes Vignes et 55 à la Gueirarde, les conditions d'octroi du prêt à taux zéro sont nettement moins intéressantes depuis le 1^{er} juillet ce qui conduit certaines familles à abandonner leur projet, parallèlement la commercialisation se poursuit, il s'agit donc d'annuler les subventions octroyées aux familles qui se désistent et accorder les subventions aux nouveaux acquéreurs.

Adoptée à l'unanimité

● MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'AGGLOMÉRA- TION - DÉPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE D'AGGLOMÉRATION SUR LA RD10, CÔTÉ COUDOUX

Suite à la demande de la direction des routes du Conseil Général, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le déplacement du panneau d'entrée de ville sur la RD10 en direction de Coudoux, de façon à sortir de l'agglomération le nouveau rond point destiné au raccordement de la déviation.

Cette modification permettra une homogénéité des vitesses entre la déviation et la sortie de ville.

En outre, il faut noter que cette modification, mettra également en cohérence la limite d'agglomération sur la RD 10 et la RD 19.

Adoptée à l'unanimité

● AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE À LA SOCIÉTÉ ICADE PROMOTION LOGEMENT POUR LA RÉALISATION DU PLUVIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les obligations, dans le cadre du PLU, de rétention d'eau à la parcelle pour les constructions. Suite aux études hydrauliques réalisées par ICADE PROMOTION LOGEMENT, dans le cadre du permis de construire du projet situé à la Gueirarde, il s'avère que la rétention d'eau prévue initialement sous le jardin central s'avère insuffisante. La société a donc sollicité la commune pour utiliser le bassin de rétention situé au sud du collège. Monsieur le Maire propose d'accepter la demande de la Société ICADE PROMOTION LOGEMENT et de contractualiser avec cette dernière l'autorisation temporaire d'utilisation du domaine public afin de lui permettre de réaliser les travaux nécessaires à cette opération.
Adoptée à l'unanimité

● CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ DU COMPLÈMENT DE L'ÉCHANGEUR DE COUDOUX ● DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DE L'ÉCHANGEUR DE COUDOUX

● DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DE L'ÉCHANGEUR DE COUDOUX

Les trois délibérations suivantes concernent la réalisation du complément de l'échangeur de Coudoux avec notamment un accès vers Marseille. Les communes de La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux, Rognac et Berre l'Étang ont uni leurs efforts pour faire aboutir le projet. Le cahier des charges de concession prévoit le cofinancement des études entre ASF et les villes demanderes.

Le montant des études est évalué à 150 000 € ht, dont 90 000 € à la charge des 5 communes. Pour faciliter les démarches la commune de la Fare les Oliviers a été désignée comme porteur du projet, à ce titre c'est notre commune qui contractualise avec ASF pour le financement des études et parallèlement des conventions sont passées avec les 4 autres villes pour le versement de leur participation ;

Il nous appartient également de solliciter les subventions auprès de nos partenaires institutionnels, c'est l'objet des 2 délibérations suivantes, auprès du Conseil Général pour 50 % et auprès de la Région à hauteur de 30 %.

La participation de notre commune, après déduction des subventions est donc estimée à environ 4 500 €.

Adoptées à l'unanimité

● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL NÉCESSAIRE AU TRAITEMENT DES BIO DÉCHETS DE LA RESTAURATION ET DES DÉCHETS DES ESPACES VERTS PAR LE PROCÉDÉ DU COMPOSTAGE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 juin dernier, le conseil municipal a décidé d'acquérir le matériel nécessaire au traitement des bio déchets de la restauration et des déchets des espaces verts et a sollicité l'aide de l'ADEME et du Conseil Régional à hauteur de 70 % du coût hors taxes des travaux qui s'élèvent à 21100 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose de solliciter également le Conseil Général pour obtenir une subvention d'un montant le plus élevé possible.

Adoptée à l'unanimité

● CESSIION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N° 237 SISE CHEMIN DU PAVILLON À LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE SAINT JEAN DE LA FARE LES OLIVIERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de régulariser la situation de la maison de retraite dont la parcelle constituant le jardin est encore au nom de la commune. Il propose donc de céder cette parcelle à la maison de retraite à l'euro symbolique, la maison de retraite prend à sa charge les frais inhérents à cette cession.

Adoptée à l'unanimité

● CESSIION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N° 13 SISE PLACE HENRI FABRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal l'assemblée a décidé de régulariser, sur la demande des propriétaires, la situation des terrasses des maisons, place Henri FABRE situées sur le domaine public.

Il s'agit ce soir de régulariser la parcelle de Me JUSZCZAK, dans les mêmes conditions que pour les autres propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

● DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA MODIFICATION N°1 DU PLU APPROUVÉ LE 24 JUIN 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 mai 2010 le Conseil Municipal a approuvé la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 juin 2007. Le Tribunal

Administratif de Marseille ayant annulé la délibération du 28 juin 2007 approuvant le Plan local

d'Urbanisme. Le Conseil Municipal a délibéré le 24 juin 2010, et a approuvé de nouveau le Plan Local

d'Urbanisme. En conséquence, la délibération du 27 mai 2010 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme doit être modifiée : - au 2° visa, il faut lire « vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme »

Adoptée à l'unanimité

● ACQUISITION PROPRIÉTÉ DELEUIL FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle qu'au PLU, la propriété située au sud de la Gueirarde avait fait l'objet d'un emplacement réservé pour la réalisation d'un équipement public ; Lors de la modification du PLU, cet emplacement réservé a été réduit, car situé dans un PPR (Plan de Prévention des Risques) il est inconstructible, seule une bande de terrain a été conservée pour passer la conduite du pluvial le long de l'avenue de BROGLIE ainsi qu'une parcelle à coté du bassin de rétention actuel pour pouvoir plus tard en doubler la capacité.

Il s'agit d'approuver cette acquisition pour le montant estimé par France Domaine soit : 105 840 €.

La délibération suivante concerne la demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 60 % pour cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

● ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE TAXE D'URBANISME

Il s'agit d'admettre en non valeur une taxe d'urbanisme d'un montant de 287 € redevable par Monsieur Paulo DE SOUSA OLIVIERA pour raison d'insolvabilité. Suite à la demande du trésor public et après des poursuites infructueuses.

Adoptée à l'unanimité

● COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AGGLOPÔLE PROVENCE, DU RAPPORT 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, DU RAPPORT 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

Les rapports peuvent être consultés en Mairie

● DÉNOMINATION DE RUES, ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire propose de nommer :

- La rue perpendiculaire à l'avenue Louis de BROGLIE : rue Antoine PESSINA
- Le nouveau parking derrière la salle DEYDIER AVON : Espace Louis GRANON
- Le nouveau parking entre l'avenue René Seyssaud et la rue Joseph CASTEL : Espace Mohamed MENASRI
- La bibliothèque municipale : Bibliothèque Denise SICARD

Adoptée à la majorité

**NOUVEAUX HORAIRES
DE LA MAIRIE CENTRALE
À PARTIR
DU 18 OCTOBRE 2010**

**Affaires Générales
et État Civil**

Lundi

08 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Mardi

08 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 18 h 00

Mercredi

08 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi

08 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 18 h 00

Vendredi

08 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Le 1^{er} et 3^e samedi du mois

de 08 h 30 à 12 h 00

**TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT
DU RÉSEAU ERDF**

Dans le cadre de sa politique d'embellissement de la Commune, le Syndicat Intercommunal d'Électrification, en collaboration avec la Commune de La Fare les Oliviers, a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau ERDF sur la Rue Victorin LAVISON. Cette opération s'effectuera à partir du début d'octobre pour une période de 2 mois environ. Ces travaux entraîneront la réglementation de la circulation automobile sur cette rue. Conscientes de la gêne que ces travaux pourront occasionner aux riverains de cette voies, le Syndicat Intercommunal d'Électrification ainsi que la Commune de La Fare les Oliviers vous recommandent la plus grande prudence aux abords des zones de chantier et vous remercient d'avance pour votre compréhension.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver sur notre commune, merci de vous faire connaître auprès du Secrétariat du Maire au 04 90 45 46 18.

BOURSE À L'ALTERNANCE

La Mission Locale du Pays Salonais lance la Bourse à l'Alternance pour tous les jeunes de 16 à 26 ans qui sont intéressés par le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation : Infos contrats, création de CV, accompagnement personnalisé, proposition d'offres d'emploi et mise en relation avec des employeurs :
Rendez-vous les mardis matin à 9 h, à la Mission Locale du Pays Salonais 50, rue Saint-Lazare, Salon de Provence, ou contacter la Mission Locale au 04 90 42 18 09.

**REPAS DE NOËL
DU CCAS**

**18 décembre 2010 à 12 h 00
au Centre Culturel Jean BERNARD**
Offert par le CCAS pour les personnes nées avant et au cours de l'année 1948.
Transport gratuit assuré par le CCAS sur demande au 04 90 45 46 35.
Inscriptions pour le repas ou le colis du 1^{er} octobre au 30 novembre sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.
Lundi 13 et mardi 14 décembre :
colis à retirer au CCAS.